



Inscription aux services municipaux Enfance - Jeunesse

Accueil de Loisirs Périscolaires (semaine scolaire) – Etude surveillée- Service Minimum -
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredi - vacances scolaires)

RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Madame, Monsieur,

L'inscription au Service Enfance-Jeunesse (même en cas de présence occasionnelle) ne sera effective qu'à réception et validation du dossier complet par nos services : la fiche d'inscription (2018/2019) ci-jointe munie des pièces justificatives et la création du Compte Famille auprès du Guichet Unique, en Mairie. Les informations doivent être mises à jour au fur et à mesure des changements de domicile, situations familiales, administratives ou financières.

Ainsi vous trouverez dans ce dossier :

- ◆ **La fiche d'inscription de l'enfant** aux services municipaux à compléter, signée et accompagnée des pièces à fournir.
- ◆ **Le document d'inscription Accueil du Soir et/ou Etude surveillée** (de Septembre – Octobre 2018 pour les enfants scolarisés du CP au CM2).
A remettre au Guichet unique, en Mairie avant le vendredi 24 août 2018
- ◆ **Un document de rentrée** qui précise les horaires scolaires, les horaires des accueils périscolaires et extrascolaires, les dates de vacances scolaires fixées par le Ministère de l'Education, et les coordonnées des différents services et établissements scolaires.

Informations de rentrée :

L'accueil du matin et du midi : l'inscription se fait le jour même à l'arrivée de l'enfant auprès de la personne référente (pour l'accueil du matin : en salle de garderie – pour la cantine : dans le hall d'entrée aux Pilettes et dans l'entrée cantine à Jean Jaurès). **Merci d'inscrire votre enfant à la cantine avant 9h**, toutes modifications survenant après 9h (même facturées) doit être signalée auprès des responsables cantine.

(Pilettes : Artaud Perrine au 04 67 72 23 30 – Jean Jaurès : Bernard Lydie au 04 67 10 77 51)

L'accueil du soir : nous mettons en place la **préinscription** à l'accueil du soir (ALP soir) pour les enfants de l'école primaire (CP Pilettes et Jean Jaurès) afin d'organiser la transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire. L'étude surveillée : débutera dès le 17/09 uniquement à l'école Jean Jaurès pour les 2 premiers mois (septembre et octobre). Elle est soumise à un minimum de 5 enfants jusqu'à 20 maximum par groupe. En fonction des effectifs il pourra vous être proposé une modification du jour d'inscription. En cas d'absence de l'intervenant, l'enfant sera transféré vers les services de l'ALP (accueil du soir) qui sera facturé au tarif en vigueur.

Pour la préinscription, merci de remplir le document joint en fonction de vos besoins. L'inscription pourra être modifiée chaque semaine pour la semaine suivante : en cas de modification/annulation vous pouvez récupérer au guichet unique, sur le site de la mairie ou auprès de l'ALP le document à compléter avec les modifications d'une semaine sur l'autre et le rendre par mail ou directement à la direction ALP **le JEUDI au plus tard pour la semaine d'après**. En cas d'imprévu pour l'accueil du soir, merci de contacter la direction de l'ALP (et non la direction de l'école) pour inscrire votre enfant.

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter les responsables des différents services :

- Guichet unique : création et mise à jour compte famille, facturation ALP
- ALP/ALSH : fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires, inscriptions/modifications
- Coordination Enfance Jeunesse : renseignements sur les accueils (ALP, ALSH, CLJ), facturation ALSH

L'ensemble des services municipaux ainsi que l'Elue, Nathalie ESTRADE, en charge de la Petite Enfance, Enfance Jeunesse vous souhaitent une excellente rentrée 2018/2019 et restent à votre disposition.

St Georges d'Orques, le 29/06/2018